

## Titre de séjour pour mon fils agé de 28 ans en vacances en fr

Par aligator, le 08/09/2008 à 20:25

Bonjour,

Voici mon fils a eu son visa de court séjour (2 mois) après deux ans d'attentes qui sont dûs au recours qu'on a effectué auprès de la commission des refus de visa car les autorités consulaires ne voulait pas lui donné un avis favorable.

Maintenant qu'il est là, je souhaite qu'un titre de séjour lui soit attribué. Je suis son père et je suis de nationalité Française, sa mère a un titre de séjour de dix ans et tous ces frères et sœurs sont de nationalité française.

En plus, nous avons suffisamment de ressources que ce soit au niveau logement (nous sommes que deux dans un 60 m2) et financières (deux retraites) donc je pense que nous remplissons les conditions nécessaires pour une telle demande.

La question que je me pose est comment allons nous procéder pour effectuer une telle demande sachant que mon fils est agé de 28 ans et je souhaite qu'il s'installe avec nous et travailler en France.

Je vous remercie par avance.

## Par jeetendra, le 09/09/2008 à 20:30

bonsoir, il peut faire une demande de titre de séjour vie privée et familiale vu ses attaches familiales en France, l'idéal serait qu'il puisse avoir un travail en cdi après tout il a 28 ans, normalement il ne doit plus etre à votre charge, courage, cordialement